

LA LETTRE TECHNIQUE

L'essentiel des informations techniques de France Chimie

n° 317 - janvier 2023

**FRANCE
CHIMIE**


Responsible Care®
OUR COMMITMENT TO SUSTAINABILITY

LA PAROLE À ...

Alors qu'au cours de la décennie précédente, le thème de l'énergie était essentiellement abordé sous l'angle de la décarbonation, les événements exceptionnels de l'année 2022 sont venus rappeler à tous les Européens l'importance de la sécurité d'approvisionnement et de la compétitivité de cette énergie. Le brusque déficit de gaz venant de Russie, sur fond de conflit avec l'Ukraine, a nécessité de répondre par des mesures d'urgence afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement et de protéger les consommateurs de l'envolée des prix.

Côté français, France Chimie et les autres fédérations industrielles s'étaient alarmées dès l'été 2021 de la forte augmentation des cours du gaz sur les marchés et de leur impact sur les prix de l'électricité, signes avant-coureurs de la crise que nous connaissons aujourd'hui. En réponse, les pouvoirs publics ont mis en place de nombreux dispositifs de soutien et de compensation qui, conjugués à l'inertie des contrats de fourniture, ont permis d'atténuer l'impact sur les entreprises et les particuliers. Mais tous les consommateurs sont désormais rattrapés par la hausse de leurs factures et la crainte de coupures.

Le sujet est donc logiquement propulsé parmi les préoccupations majeures des entreprises de la Chimie. France Chimie les accompagne pour qu'elles se saisissent des soutiens publics à leur disposition, qu'elles se préparent à un approvisionnement en énergie potentiellement contraint, et qu'elles envisagent des actions d'efficacité énergétique et de décarbonation.

L'année 2023 commence avec des nouvelles un peu plus rassurantes concernant l'approvisionnement en gaz et en électricité de l'Europe, à la faveur d'une météo favorable qui nous avait fait défaut fin 2021 et des efforts, subis ou contraints, de l'ensemble des consommateurs. Cette situation entraîne logiquement des répercussions positives sur les niveaux de prix. Et du côté politique, la France et l'Europe sont disposées à mettre en œuvre des réformes structurelles pour améliorer le fonctionnement des marchés de l'énergie et accélérer la transition énergétique.

En espérant que cette dynamique se prolonge, **l'équipe du Département Technique vous adresse ses meilleurs vœux pour 2023 !**



Sylvain Le Net
Responsable Energie -
Changeement Climatique
FRANCE CHIMIE
slenet@francechimie.fr



TABLE DES MATIÈRES

> LA PAROLE À ...	2
> INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES	4
> ENVIRONNEMENT	4
> SANTÉ ENVIRONNEMENT	4
> ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	5
> SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	5
> TRANSPORT	6
> RESPONSIBLE CARE & RSE	6
> MANAGEMENT DES PRODUITS	7
> SÉCURITÉ INDUSTRIELLE	8
> DÉCRYPTAGE	9
> AGENDA 2023	10

Téléchargez
la version pdf
de la Lettre
Technique



INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES



Publication des priorités 2023 de l'inspection

La ministre de la transition écologique a établi son programme d'actions nationales 2023 de l'inspection des installations classées, par une *instruction aux préfets* qui liste les actions pérennes (missions de police : visites, contrôles, etc.), les actions prioritaires (visant notamment la sécheresse ou les rejets) et les orientations thématiques des visites (visant notamment la réglementation post incendie de Rouen).

Pour aller plus loin

ccaroly@francechimie.fr
gdussin@francechimie.fr

ENVIRONNEMENT



ccaroly@francechimie.fr

Bref WGC : publication des Conclusions sur les MTD

Les *Conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles du Bref WGC* ont été publiées le 12 décembre 2022.

Si vous êtes soumis au Bref OFC, SIC ou POL au titre de votre activité principale, c'est le démarrage du réexamen de vos conditions d'exploiter !

Consultez la *circulaire T667* dont l'objet est de vous accompagner dans l'élaboration de cet important document qu'est le dossier de réexamen.

Pour aller plus loin

SANTÉ ENVIRONNEMENT

tleopold@francechimie.fr

Premiers pas du nouveau Programme National de Biosurveillance (PNBS)

La mise en œuvre opérationnelle des nouveaux volets du Programme National de Biosurveillance (PNBS) est prévue début 2023, sous l'égide de Santé publique France (SPF). Le Comité Scientifique Risque Chimique de France Chimie participe au « Hub PARC » et suit activement les premières orientations de cette nouvelle version du PNBS.

Pour aller plus loin



ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

slenet@francechimie.fr

Les ministres de l'énergie de l'UE s'accordent sur un mécanisme de plafonnement dynamique des prix de marché du gaz

À l'issue de discussions houleuses, les Etats membres de l'Union européenne se sont accordés pour mettre en place un mécanisme de plafonnement des prix de marché du gaz. France Chimie doute de l'efficacité du mécanisme.

[Pour aller plus loin](#)

Checklist des dispositifs de soutien aux entreprises impactées par la hausse des prix de l'énergie

France Chimie propose dans le document disponible ci-dessous une checklist des dispositifs de soutien aux entreprises impactées par la hausse des prix de l'énergie.

[Pour aller plus loin](#)

Publication des quantités d'électricité disponibles à tarif régulé pour 2023, au travers du mécanisme de l'ARENH

La Commission de Régulation de l'Énergie a publié les quantités d'ARENH qui seront attribuées en 2023 aux consommateurs d'électricité au travers des fournisseurs alternatifs. France Chimie regrette que les quantités disponibles aient été limitées à 100TWh (plutôt qu'à 120 comme en 2022).

[Pour aller plus loin](#)



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

sgiami@francechimie.fr
plevy@francechimie.fr

Dossier Amiante : vers une nouvelle valeur limite

Bien qu'interdit en France depuis 1997, l'amiante demeure un sujet de préoccupation en regard du nombre de maladies professionnelles reconnues en France et de la persistance d'activités exposant potentiellement les travailleurs de plusieurs secteurs.

La Commission européenne a retenu une proposition de valeur limite sur 8 heures de 0,01 f/cm³ dans sa proposition d'amendement de la directive Amiante qui pourrait évoluer en 2023.

[Pour aller plus loin](#)

Formation obligatoire pour une utilisation sûre des diisocyanates (restriction REACH n° 74)

À partir du 24 août 2023, les travailleurs devront avoir suivi une formation avant toute utilisation industrielle ou professionnelle de diisocyanates en concentration supérieure ou égale à 0,1 % en poids. Des contrôles pourraient être réalisés par l'inspection du travail ou la DREAL, à partir de cette même date.

[Pour aller plus loin](#)

Appel à participation des adhérents à la campagne de tests de la plateforme numérique du passeport de prévention

En prévision de l'utilisation de cette plateforme par les employeurs, annoncée opérationnelle en 2023/2024, les entreprises de la branche, volontaires pour participer à ces tests, sont appelées à se manifester par voie de mail à l'adresse suivante : sgiami@francechimie.fr (campagne de tests plateforme numérique du passeport de prévention).

[Pour aller plus loin](#)



TRANSPORT

ogalisson@francechimie.fr

Nouvelles dispositions 2023 pour la formation IATA

Les formations sur le transport aérien de marchandises dangereuses ont évolué, le 1^{er} janvier 2023 : la 64^e édition du IATA (International Air Transport Association - IATA) a rendu obligatoire la mise en œuvre d'un programme de formation basé sur les compétences pour les entreprises (exploitants, transitaires, expéditeurs...).

[Pour aller plus loin](#)



RESPONSIBLE CARE & RSE

mzimmer@francechimie.fr



Responsible Care : France Chimie lance l'autodiagnostic confirmé par un tiers extérieur

La phase pilote de l'action collective Responsible Care, lancée par France Chimie *en juin dernier*, vient de se terminer. Ce programme consiste en une démarche de diagnostic et d'accompagnement par un consultant pour aider l'entreprise à mettre en œuvre l'autodiagnostic Responsible Care, ainsi qu'une revue de la démarche par un comité tiers.

[Pour aller plus loin](#)

Taxonomie : publication de deux nouveaux documents support

La Commission européenne a publié en décembre deux nouvelles FAQ visant à accompagner la mise en œuvre du Règlement Taxonomy :

- > FAQs on the *Climate Delegated Act* (187 questions),
- > FAQs on the *Disclosures (Art. 8) Delegated Act* (34 questions).

Publication de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

La *directive 2022/2464* du 14 décembre 2022 concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, dite directive CSRD sur le reporting extra financier, a été publiée le 16 décembre. Elle est entrée en vigueur le 5 janvier 2023. Elle sera transposée en droit français avant fin 2023. Elle impose de nouvelles contraintes pour les entreprises visées, avec une application des dispositions échelonnée entre 2024 et 2028.

[Pour aller plus loin](#)

Colloque Responsible Care de Casablanca 2022

France Chimie est intervenue lors du 18^{ème} workshop Responsible Care à Casablanca, organisé par la Fédération de la Chimie et de la Parachimie (FCP) du Maroc le 22 novembre dernier. L'objectif de cette rencontre était d'inciter les entreprises marocaines à s'engager dans le Responsible Care et de sensibiliser les autres pays africains à cette démarche volontaire.

[Pour aller plus loin](#)





L'acte délégué amendant le règlement CLP, publié le 19 décembre 2022, introduit de nouvelles classes de danger

La Commission a rendu public, le 19 décembre, l'[acte délégué et son annexe](#) créant six nouvelles classes de danger : PE (santé humaine et environnement), PBT, vPvB, PMT et vPvM.

Les textes seront publiés au 1^{er} trimestre 2023 avec une mise en application immédiate mais avec des périodes de transition pour les substances et les mélanges. Un guide de l'ECHA est prévu au 2^e trimestre 2024.

Collecte annuelle de KPI pour le plan d'action du Cefic sur l'amélioration de la qualité des dossiers REACH

Comme les années précédentes, dans le cadre du plan d'action pour la révision/l'amélioration des dossiers d'enregistrement REACH, le Cefic collecte des KPI (indicateurs de performance) annuels auprès de toutes les entreprises signataires du plan d'action. Les données doivent être transmises d'ici le 10 février 2023 pour être agrégées dans le rapport d'avancement annuel.

La Commission a publié sa recommandation pour des produits chimiques sûrs et durables (Safe and Sustainable by design)

Le 8 décembre, la Commission a adopté une [recommandation](#) et son [annexe](#) pour promouvoir la recherche et l'innovation pour des produits chimiques et des matériaux plus sûrs et plus durables. Ces deux textes détaillent quelques éléments de méthodologie pour l'évaluation des dangers pour la santé humaine et l'environnement, et de durabilité.

[Pour aller plus loin](#)

Rapport de la Commission ENVI sur le nouveau règlement sur l'écoconception pour des produits durables

La proposition de texte de la Commission européenne a été présentée au Parlement et au Conseil le 31 mars 2022. La Commission de l'environnement (ENVI) a été désignée comme commission principale, la rapporteure a publié son rapport le 6 décembre. Les parlementaires ont eu jusqu'au 17 janvier 2023 pour déposer des amendements.

[Pour aller plus loin](#)

Association NanoMesureFrance : un lancement réussi en présence de plus de 120 participants !

Le 8 décembre dernier, l'association NanoMesureFrance a été officiellement lancée au sein des locaux du LNE (Laboratoire National de métrologie et d'Essais) à Paris. Ce lancement a permis de réunir des différentes parties prenantes concernées par le sujet des nanomatériaux afin de partager besoins et attentes des différents acteurs et exposer les ambitions de NanoMesureFrance pour accompagner la production de données plus fiables et comparables en soutien à une meilleure gouvernance autour de ces matériaux innovants.

[Pour aller plus loin](#)



SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

gdussin@francechimie.fr

Publication d'un ouvrage sur le leadership en sécurité

L'ICSI (Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle) met en libre accès un **panorama** synthétique des sept grands principes du leadership en sécurité, ainsi qu'une mise en perspective dans un monde toujours plus complexe, où l'incertitude augmente.



Publication de l'avis sur les premiers prélèvements environnementaux en situation accidentelle impliquant des ICPE

L'avis du 1^{er} décembre 2022 de la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) permet de décliner les nouvelles exigences réglementaires sur les prélèvements environnementaux en situation d'urgence pour les établissements SEVESO et les entrepôts soumis à autorisation.

Publication du guide professionnel relatif aux produits de décomposition en cas d'incendie / secteur déchets dangereux

Les professionnels du secteur des déchets dangereux mettent à disposition un **guide** sur les « fumées incendie », reconnu officiellement le 9 décembre 2022 par la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques).

Nouveaux guides sur la lecture de la réglementation relative aux « liquides inflammables »

Le guide de la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) relatif au « régime installation classée enregistrement » sur les liquides inflammables est publié. Les guides révisés en novembre sur le régime d'autorisation (chapitres A, B et C) sont également accessibles sur ce [lien](#).

Publication d'un guide pratique « Cyber-résilience, reconstruction du SI et continuité d'activité métiers en cas de cyberattaque paralysante »

L'AFNOR met en ligne un **guide téléchargeable** sur la préparation et la gestion de crise Cybersécurité. Le guide précise la conduite à tenir pour assurer une continuité d'activité et reconstruire le système d'information.

Publication du guide professionnel relatif aux produits de décomposition dans le stockage et la logistique

Les professionnels de la logistique et du stockage (TLF, AFILOG et UFCC) mettent à disposition un **guide** sur les « fumées incendie », reconnu officiellement le 22 novembre 2022 par la Direction Générale de la Prévention des Risques. Pour précision, le guide professionnel relevant de nos activités est en cours de finalisation et devrait être reconnu au premier trimestre 2023.



DÉCRYPTAGE : Directive NIS 2

Des règles de cybersécurité renforcées pour les industriels de la Chimie

par **Gaëlle Dussin**, Experte Sécurité Industrielle chez France Chimie
gdussin@francechimie.fr

Afin d'assurer une protection harmonisée minimale au sein de l'Union Européenne dans le domaine de la cybersécurité, la [directive NIS 2](#) (sécurité des réseaux et des systèmes d'informations) vient d'être publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 27 décembre 2022.

Compte tenu des évolutions technologiques, des conséquences de la crise sanitaire, et de la menace cybersécurité croissante, la Commission européenne a souhaité actualiser la directive NIS 1 (sécurité des réseaux et des systèmes d'information) en présentant une proposition de directive dite « NIS 2 » le 16 décembre 2020.

La nouvelle directive vise à harmoniser les exigences en matière de cybersécurité dans les différents États membres. À cette fin, elle fixe des règles minimales, élargit la liste des secteurs et des activités soumis à des obligations en termes de cybersécurité, et prévoit des sanctions pour assurer le respect de la législation. Notre secteur était couvert jusqu'alors indirectement par la directive NIS 1 via la Loi de Programmation Militaire (LPM) avec les opérateurs d'importance vitale (OIV) qui ont obligation d'appliquer un socle de 20 règles affectant les systèmes d'information d'importance vitale (SIIV), notamment en se prémunissant des attaques pouvant avoir un impact sur la santé de populations. Les obligations visent la conception des SIIV, et la notification des incidents via [l'arrêté du 28 novembre 2016](#).

Notre secteur se voit dorénavant directement concerné en tant qu'opérateur important et de très

nombreuses entreprises entreront dans le champ d'application de la directive NIS2. Les États membres disposeront d'un délai de vingt-et-un mois à compter de l'entrée en vigueur de la directive pour transposer le texte dans leur droit national (donc avant le 17 octobre 2024).

France Chimie a déjà rencontré l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) dans le cadre de cette transposition et s'investira pour obtenir un texte proportionné et adapté aux nouvelles entreprises concernées (opérateurs importants), et aux OIV existants.

RÉSUMÉ DES NOUVEAUTÉS DE LA DIRECTIVE NIS 2

Elargissement du champ d'application

La directive NIS 2 élargit le champ d'application de l'actuelle directive NIS :

- > en définissant de nouveaux opérateurs de services essentiels (OSE) ;
- > en ajoutant un niveau d'opérateurs importants (OI) ;
- > en intégrant les administrations publiques.

Concernant les opérateurs importants, l'annexe II de la directive NIS 2 désigne en particulier les produits chimiques.

La directive NIS 2 exclut expressément les micro-entreprises et TPE des OSE et OI (à savoir les entreprises de moins de 50 salariés et faisant moins de 10 millions d'euros de CA annuel), mais leur reste néanmoins applicable pour des cas particuliers.

Renforcement du contrôle et des sanctions

Concernant les obligations pour les OSE et OI de notifier des incidents de sécurité le délai de notification est porté :

- > à 24h au plus tard après avoir pris connaissance de l'incident si cet incident est causé par un acte illégal ou malveillant ou peut avoir des impacts transfrontaliers ;
- > à 72h dans les autres cas.

Les amendes administratives pourront atteindre 10 millions d'euros ou 2 % du chiffre d'affaires annuel mondial pour les OSE.

AGENDA 2023

FÉVRIER

2 février : Comité Sûreté

2 février : [*Formation Comment piloter la démarche de prévention du risque chimique*](#)

13 février : Comité Santé et Sécurité au Travail

14 février : [*Webinaire Fret 21 : Comment réduire l'impact environnemental du transport de vos produits*](#)

MARS

15 mars : Comité Scientifique Risque Chimique

16 mars : Comité Management des Produits

17 mars : Comité Energie Changement Climatique

23 mars : Comité Sécurité Industrielle

23 mars : Comité Environnement

24 mars : Commission Technique Interrégionale

AVRIL

25 avril : Assemblée générale de France Chimie

Retrouvez
notre veille
réglementaire
mise à jour chaque
1^{er} et **16** du mois

LE CÈDRE, UN PARTENAIRE D'INTERVENTION ET D'EXPERTISE

Le Cèdre est un expert international en pollutions accidentelles des eaux, organisé autour de cinq activités : soutien à l'intervention, planification, formation, analyses et tests, recherche. C'est également un centre de ressources documentaires reconnu.

Découvrez l'étendue de son périmètre et de ses activités : www.cedre.fr

Les collaborations avec le Cèdre peuvent être diverses : accompagnement ou études, pour le compte d'industriels.

N'hésitez pas à demander à recevoir bulletins et publications et à vous tourner vers votre France Chimie ou directement vers le Cèdre pour plus d'informations sur les partenariats dont vous pourriez avoir besoin.



www.francechimie.fr / [@francechimie](https://twitter.com/francechimie)

#GracealaChimie

